

Commune d'AIXE-SUR-VIENNE

Séance du 1^{er} octobre 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni au Centre Culturel Jacques Prévert à Aixe-sur-Vienne, selon convocation en date du 25 septembre 2026, sous la présidence du Maire Monsieur René ARNAUD, Monsieur Philippe SAVIGNAT étant secrétaire de séance.

Délibération n°2026/125
En date du 1^{er} octobre 2026
Portant sur :
Admission en non-valeurs

Membres	29
Présents	27
Représentés	1
Votants	28
Exprimés	28
Pour	28
contre	0

Présents :

Monsieur René ARNAUD, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Aurélie CLAVEAU, Monsieur Marc LIEBSCHUTZ, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Sébastien LAPORTE, Madame Florence LE BEC, Monsieur José DUDOGNON, Madame Béatrice BOTHIER, Madame Catherine FEVRIER, Madame Christiane GADAUD, Monsieur Philippe SAVIGNAT, Madame Christelle THORÉ, Madame Isabelle AUBRY, Monsieur Nicolas ANDRIEUX, Monsieur Laurent THARAUD, Madame Inès ROVARINO, Madame Claire Amandine TILUS, Monsieur Arnaud BLAINEAU, Monsieur Thomas BOULESTEIX, Madame Elodie NGUYEN, Monsieur Gérard BRIOT, Monsieur Philippe GOUT, Monsieur Cyrille PARRE, Madame Aurélie POUGET, Madame Albina DESPROGES, Madame Céline BENOS.

Représentés : Monsieur Aurélien ZANKOWITCH par Madame Elodie NGUYEN.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les lois n°82-213, du 2 mars 1982 et n°82-623 du 22 juillet 1982,

Vu la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités locales,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Considérant qu'il est exposé que le comptable du Trésor n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes portés ci-dessous,

Considérant la demande formulée par le comptable du Trésor, de procéder à l'admission en non-valeur des titres de recette suivants,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Budget Restaurant Scolaire

- prononce l'admission en non-valeur des titres de recette portés ci-dessous pour un montant global de 234,08 €.

Titres 2025

R-37-900375-1	:	29,26 €
R-39-1000338-1	:	29,26 €

Titres 2026

R-1-100028-1		29,26 €
R-8-20029-1	:	29,26 €
R-13-300029-1	:	29,26 €
R-21-400179-1	:	29,26 €
R-25-500037-1	:	29,26 €
R-31-600178-1	:	29,26 €

Il s'agit du non règlement de la cantine.

Budget Commune

- prononce l'admission en non-valeur des titres de recette portés ci-dessous pour un montant global de 48,30 €.

Titres 2025

R-128-1200196 : 33,30 €

Titres 2026

R-33-300190 : 15,00 €

Il s'agit du non règlement de l'Accueil périscolaire.

A AIXE SUR VIENNE, le 1^{er} octobre 2026

René ARNAUD

Philippe SAVIGNAT

Maire d'AIXE-SUR-VIENNE

Secrétaire de séance

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter du 5 octobre 2026, date de sa publication.